



ABRIS PC « Couchant A » & « En Oie »

R E G L E M E N T SUR L'OCCUPATION DES DORTOIRS

1. La Municipalité met à disposition les dortoirs des abris Couchant « A » et « En Oie » de la protection civile. Ces bâtiments sont des lieux non-fumeur.
2. Toute demande d'utilisation doit être adressée par écrit au Service des sports, manifestations et maintenance, Place du Château 2, 1260 Nyon, e-mail location.salles@nyon.ch
3. Les locaux mis à disposition de l'utilisateur seront restitués dans leur état initial. Tout dégât constaté ou lieux non remis en ordre, nécessitant l'intervention de l'Office de maintenance, seront facturés en sus du prix de location.
4. Les clés sont à retirer au guichet du Service des sports, manifestations et maintenance le jour de la location. Elles seront restituées au même endroit, juste après la manifestation ou au plus tard, dès le lundi matin suivant.

Chaque vendredi, la fermeture officielle des bureaux est fixée à 11h00. En cas de non-respect des horaires, il sera impossible d'occuper les dortoirs.

5. Les occupants des dortoirs veilleront à ne pas déranger le voisinage par toutes sortes de nuisances et / ou autres tapages nocturnes, **au-delà de 22h00**.
6. En cas de nécessité ou pour tout complément d'information, l'organisateur peut contacter directement Monsieur C. Derosas, Responsable du site, ☎ 079 / 504 27 78

Service des sports, manifestations et maintenance